

# FINANCEMENT MULTIPLE DES ANTICANCEREUX : Mise en place d'un outil d'aide pour les professionnels de santé

Z. Leguay, A. Boudet, H. De Bouët Du Portal, MC. Lanoue

OMÉDIT Centre Val de Loire – Site internet : [www.omedit-centre.fr](http://www.omedit-centre.fr)

## INTRODUCTION

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale de 2014, l'inscription d'un médicament sur la liste en sus des GHS (Groupe Homogène de Séjour) est réalisée par indication thérapeutique.

Ainsi, un même médicament peut avoir différents modes de remboursement suivant ses indications.

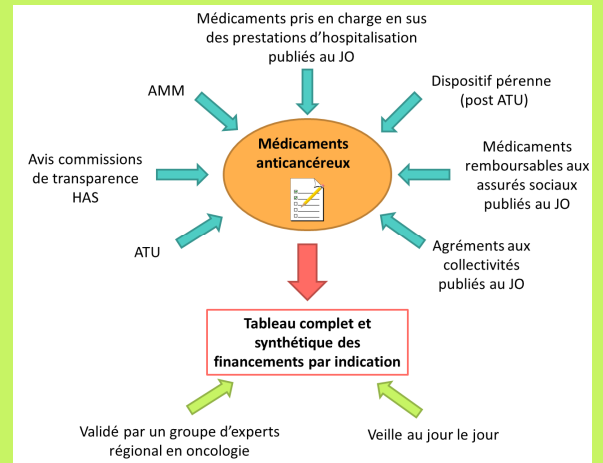
De plus, avec les radiations sur la liste en sus du GHS et la complexité du dispositif pérenne, il devient aujourd'hui difficile de s'y retrouver dans le financement d'un médicament car il n'existe aucune base de données officielle qui renseigne sur ces derniers.

## OBJECTIF

Mettre à disposition des professionnels de santé, gratuitement et en libre accès, un outil synthétique présentant le financement multiple des médicaments.

## MATERIELS ET METHODES

Compilation des données officielles permettant la mise en place d'un tableau des financements multiples des anticancéreux



JO : Journal Officiel

## RESULTATS

Tableau synthétique répondant aux questions

Est-ce que l'établissement pourra être remboursé ?  
Dans quelles indications ?

Identification du médicament + lien vers RCP		Localisation du cancer		Financement ATU	Financement AMM Post-ATU / Dispositif pérenne (cf lien ci-dessus)	Financement en SUS des GHS	Financement intra GHS	Absence de financement
Bortézomib	Velcade®	Myélome					En association à la doxorubicine liposomale pégylée, dans le traitement des patients adultes atteints de myélome multiple en progression, ayant reçu au moins 1 traitement antérieur et ayant déjà bénéficié ou étant inéligibles à une greffe de cellules souches hématopoïétiques. A compter du 01/09/2016	
Cabozantinib	Cabometyx®	Rein			Traitement du carcinome à cellules rénales de stade avancé en progression, traités antérieurement par au moins un inhibiteur de la tyrosine kinase ciblé VEGF et une autre ligne de traitement. Depuis le 02/12/2016			Traitement de 2ème ligne du carcinome à cellules rénales au stade avancé. Sauf exception justifiée : si contre indication ou échec aux alternatives financées (AFINTOR évorolimus ; INLYTA avitinib)
Carfilzomib	Kyprolis®	Myélome			Seules les poursuites de traitement de l'ATU nominative sont autorisées et prises en charge dans le cadre du dispositif post ATU. Depuis le 15/03/2017			

RCP : Résumé des Caractéristiques du Produit

## DISCUSSION / CONCLUSION

Cet outil nécessite un travail de veille rigoureux mais chronophage pour une mise à jour en temps réel.

Ce travail est nécessaire car aucun document officiel ne synthétise les différents modes de financement. Les médecins et pharmaciens doivent connaître les modalités de remboursements des médicaments onéreux afin de limiter le risque de perte financière dans un contexte financier actuel souvent défavorable.

Il permet ainsi aux établissements d'identifier facilement, le mode actuel de financement par indication, d'un médicament anticancéreux. Il est prévu d'élargir ce travail aux autres molécules onéreuses non anticancéreuses.